

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 NOVEMBRE 2014

Le Conseil Municipal de VACQUEYRAS s'est réuni le mercredi 5 novembre 2014, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur GRAVIER Jean-Marie, Maire.

Absent excusé et représenté : Monsieur Pascal CHASTAN

Après lecture, le procès-verbal de la séance précédente du 30 septembre 2014 a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur Raymond BRUNET est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire devait ensuite donner un certain nombre d'informations liées aux séances précédentes ou relevant de la vie municipale comme notamment :

- La confirmation de l'attribution d'une subvention de 24 000 € de la Région pour les logements qui seront créés au-dessus de la future bibliothèque et du futur syndicat d'initiative, ce qui porte le total des subventions obtenues pour l'ensemble à 614 773 €.
- La souscription de l'emprunt de 300 000 €, prévu au budget pour l'achat de la SAGIVAC, après consultation et mise en concurrence de plusieurs banques, auprès de la Banque Postale aux taux fixe de 2,31 % sur 15 ans avec échéances trimestrielles constantes. Il a été demandé de vérifier si une renégociation du précédent emprunt contracté en 2013 au taux de 3,66 % serait possible.
- Le remplacement du photocopieur des écoles en location après une réactualisation du contrat en cours avec la société Konica.
- Le choix de l'imprimerie COTTET (après consultation de plusieurs imprimeurs et négociations) pour le tirage du deuxième numéro du Petit Vacqueyrassien qui serait très prochainement distribué.
- La taille des platanes et des arbres de la place de la Mairie
- La demande d'occupation du camping et du parking du stade pour une manifestation de rassemblement de motos et de véhicules anciens dont la date du 12 avril 2015 risque d'être revue.
- L'acceptation d'accueillir « le tour des Frères » (rassemblement de cyclistes belges) en juillet 2015 avec un accueil particulier le 8 juillet 2015, en collaboration avec le Syndicat des Vignerons, la Confrérie, le Syndicat d'Initiative et la Fête des Vins.
- Les travaux aux écoles demandés par les enseignantes et réalisés pendant les vacances de Noël
- Une lettre commune adressée par neuf Maires au Préfet concernant l'instruction des documents d'urbanismes
- Le réaménagement de la salle de bain du logement loué par Mme Andrée SEIGNOUR (baignoire remplacée par une douche). Celle-ci prend à sa charge les frais de main-d'œuvre.

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Après explications, le conseil, à l'unanimité, a voté la reconduction du taux de la taxe d'aménagement à 5 % afin qu'elle puisse être à nouveau appliquée à partir du 1^{er} janvier 2015, sa validité expirant au 31/12/2014.

LANCEMENT D'UN SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Avant d'aborder ce point, Monsieur le Maire devait faire le compte-rendu de la réunion du 14 octobre 2014 au cours de laquelle fut présenté le schéma directeur d'assainissement de Sarriens et notamment le diagnostic qui démontre que 30 % des eaux parasites qui arrivent à Sarriens proviennent de Vacqueyras. De ce fait, les Services de l'Etat et la Commune de Sarriens souhaitent que Vacqueyras lancent un schéma directeur d'assainissement. L'intérêt est de réduire ce volume d'eaux parasites qui impacte fortement les quantités d'eaux à assainir et donc la participation de Vacqueyras au fonctionnement de la Station de Sarriens, qui peut varier de 30 à 33 % voire plus si rien n'est fait.

De plus, l'Agence de l'eau réduit la prime d'épuration sous prétexte que le déversoir d'orage de Vacqueyras, en amont de la station de relevage des Roques, n'est pas équipé d'un débitmètre. L'Agence et les services de l'Etat nous imposent donc la mise en place d'un débitmètre. Il leur sera demandé d'où vient cette obligation qui n'a jamais été formulée auparavant – et pourquoi une telle sanction puisqu'en principe la prime dépend de la qualité des eaux à la sortie de la Station.

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité a donc accepté le principe du lancement d'un schéma directeur d'assainissement pour Vacqueyras et a accepté le devis de la SAUR pour mettre en place le fameux débitmètre pour un montant de 5160 € TTC.

EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT CHEMIN DES ABREUVOIRS

Afin de pouvoir raccorder au réseau public d'assainissement, trois logements dont le permis a été accepté, le Conseil, à l'unanimité, a accepté le devis de la SAUR pour une extension du réseau, chemin des abreuvoirs, sur une longueur de 224 mètres pour un montant de 14 680 € TTC.

AUTORISATION POUR PROCÉDER A DES ACTES ADMINISTRATIFS

Une nouvelle loi permet aux collectivités territoriales de passer des actes administratifs évitant ainsi de passer par un notaire dans un certain nombre de cas.

Concernant la cession de la voirie du Lotissement des « Jardins de la Fontaine » à la commune, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à recevoir et authentifier tous les actes nécessaires et autorisé Mlle SEIGNOUR Paulette, 1^{ère} adjointe, à les signer au nom de la commune.

INDEMNITÉ DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Suite au changement de receveur, il s'agit de répartir cette indemnité et attribuer la part qui revient au nouveau receveur pour 2014 à savoir 242,94 € Brut (le montant annuel étant de 485,87 €). Après discussion, cette délibération a été votée à la Majorité : 9 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

LOCATION LOGEMENT RUE RAIMBAUT

La commune a l'opportunité de louer ce logement à condition de passer le montant mensuel du loyer de 402 € à 350 €. Le conseil, à l'unanimité, accepte cette baisse et autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau bail.

RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS AVEC HABITAT ET DÉVELOPPEMENT

Deux conventions avec cet organisme arrivent à expiration au 31/12/2014. Il s'agit de les renouveler à partir du 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 2 ans.

Le conseil, à l'unanimité, après explication et discussion a donc voté le renouvellement du « Point Information Amélioration de l'Habitat » et du traitement et du suivi de « l'Opération Façades » pour un montant annuel de 3596 € TTC/an.

Il est rappelé que les propriétaires peuvent bénéficier d'une subvention communale de 1829,40 € par façade auxquelles s'ajoutent des aides de la Région et du Département pour un montant total maximum de 6 098 €.

Un bilan détaillé pour 2013 et 2014 sera demandé à Habitat et Développement et sera présenté au prochain conseil.

JUMELAGE AVEC LA COMMUNE DE HERVE (Belgique)

Monsieur le Maire devait rappeler les liens étroits existant déjà entre les 2 communes au travers de la Fête des Vins, de la Confrérie (Les confréries sont déjà jumelées). Devant l'intérêt de conforter et de développer ces liens, le conseil, à l'unanimité, a décidé d'accepter le principe de ce jumelage.

Puis Monsieur le Maire devait présenter le rapport d'activités et les résultats du compte de gestion 2013 du Syndicat mixte Comtat Ventoux chargé du SCOT. Après explications, le conseil prend acte de ce rapport.

Avant de passer aux comptes rendus, le conseil évoqua la rénovation et la traduction en anglais du site internet commun à la Mairie et au Syndicat des Vignerons.

Puis furent effectués les comptes rendus suivants :

Monsieur le Maire :

Syndicat d'Electrification Vauclusien : réunion du 24 septembre 2014 au Thor : Vote du règlement intérieur (par rapport à l'intégration des nouvelles structures), création de commissions (commission des finances, commission des relations avec ERDF, commission concernant l'avenir du Syndicat et de son personnel), fixation du coefficient multiplicateur de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité de 8,28 % à 8,50 % (+2,30%) – taux maxi fixé par l'Etat, location avec convention des bureaux au Syndicat Mixte Forestier pour un montant annuel de 24 120 € (soit 2010 € par mois).

Conseil de COVE, Lundi 13 octobre 2014 à 17 h 30 : Décisions modificatives budgétaires, fonds de concours exceptionnels programme 2014, demandes de subventions, mise en place d'un service commun DGS avec la Ville de Carpentras, tableau des effectifs, conventions diverses....

Syndicat RAO le 23 octobre 2014 à Violès (9 h 30) : Subvention pour un projet d'adduction en eau potable pour un village du Mali de 10 000 € avec création d'un groupe de travail chargé du suivi du projet, adhésion à la Charte Régionale de l'Eau, cession de la station de reprise de Saint-Romain-En-Viennois, inutilisée (parcelle de 210 m²), rétrocession du réseau d'eau potable du « Lotissement les Jardins de la Fontaine » à Vacqueyras, désignation d'un membre de la Commission Locale de l'Eau du Lez en la personne de M.LEVARDON Michel (1^{er} Vice Président et adjoint à Rochegude), modification du tableau des effectifs, présentation du programme de travaux pour 2015.

Madame Paulette SEIGNOUR :

A.D.T.H.V. le 30 septembre 2014 : L'essentiel de la réunion portant sur le remplacement de Mme PEYRONNET, présidente depuis la création de cette association. Le nouveau président élu est M. Alain TAILLAND, président de l'Office de Tourisme de Valréas.

Centre de Gestion à Jonquières le 30 septembre 2014 : Information par le Centre de Gestion de Vaucluse sur la suppression de la notation des agents communaux à partir de 2015 qui sera remplacée par un entretien professionnel, nécessité de définir des fiches de poste.

Monsieur Claude ONDE :

C.N.F.P.T le 25 septembre 2014 : Réunion technique sur les différents modes de collaboration entre les pouvoirs publics et le secteur associatif

EPAGE Sud-Ouest du Mont Ventoux le 22 octobre 2014 à Bédarrides : Compte rendu du bilan de contrat de rivières 2008 – 2013 : rappel des enjeux et des objectifs recherchés, bilan des actions menées tant au niveau du risque inondation que de la restauration de la qualité des eaux. A noter que le bilan dressé sur les bornes de sulfatage du territoire du Syndicat montre que de nombreuses bornes ne sont pas conformes, notamment sur la commune de Vacqueyras. L'étude portant sur la lutte contre le ruissellement et l'érosion dans le massif des Dentelles de Montmirail, sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre d'Agriculture a été abandonnée faute d'accord sur le financement.

Madame Claude MARCELLIN

Préfecture le 5 novembre 2014 : Réunion sur le problème du virus EBOLA, sa propagation et ses conséquences notamment en Afrique (à ce jour 10 000 personnes infectées et 5 000 personnes décédées). Concernant la France et le Vaucluse, le docteur qui intervenait n'a donné que des informations rassurantes.

Les comptes rendus des différentes commissions réunies à la COVE, avec chaque fois l'élection du Vice-Président, avaient été remis dans les dossiers du conseil sur table.

La séance fut levée à 22 h 30.